

1.

Débitrice: **NHC S.A.**, route de Boujean 39, **2502 Bienne**
2.

Délai pour contester l'état de collocation: 22.02.2007 jusqu'au 14.03.2007
3.

Délai pour contester l'inventaire: 22.02.2007 jusqu'au 04.03.2007
4.

Remarques: Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès de l'office soussigné une demande de cession à teneur de l'art. 260 LP, concernant les droits reconnus par l'administration de la faillite (art. 47 à 49 OAOF) et les actions en responsabilité selon les art. 752 à 758 CO que cette dernière renonce à introduire.
Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administration de la faillite ne donnent lieu à aucune action en contestation, elles seront considérées comme acceptées. Les documents peuvent être consultés à l'office soussigné.

Office des faillites du Jura bernois - Seeland, Agence du Seeland
2501 Bienne

(00210501)